

**Zeitschrift:** Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire  
**Herausgeber:** [s.n.]  
**Band:** 31 (2024)  
**Heft:** 3: Le pouvoir patricien dans les villes : persistances et changements =  
Die Macht des Patriziats in Städten : Persistenz und Wandel

**Artikel:** Accroître le capital familial : la Caisse de Famille de Pury à Neuchâtel  
(1770-1920)  
**Autor:** Rossinelli, Fabio  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1074669>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# Accroître le capital familial

## La Caisse de Famille de Pury à Neuchâtel (1770–1920)

Fabio Rossinelli

Au cours des dernières décennies, l'histoire des familles patriciennes dans le contexte politique de la Suisse entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle a suscité l'intérêt de divers historien·ne·s.<sup>1</sup> En revanche, les stratégies de reproduction sociale de ces mêmes familles durant cette période charnière en Europe<sup>2</sup> sont moins étudiées. Les caisses de famille, en particulier, n'ont été mentionnées que très sporadiquement dans l'historiographie, nonobstant leur rôle important au sein du patriciat helvétique en ce qui concerne ses buts reproductifs.<sup>3</sup>

Déjà existantes à Berne au XVII<sup>e</sup> siècle, les caisses de famille visent à répondre aux besoins des «*reiche und wohlbemittelte Personen*» en cas de nécessité: «*Soll die Familie weiter blühen, so muss die heranwachsende Jugend richtig erzogen werden, und da, wo das Vermögen nicht hinreicht, soll die Familie einspringen können; dafür ist die Familienkiste da.*»<sup>4</sup> Nées de legs, puis d'assemblées familiales, ces caisses s'inscrivent dans la logique du fidéicomis: elles visent à éviter l'aliénation de certains biens familiaux (mobiliers ou immobiliers), dans le but de les transmettre d'une génération à l'autre, assurant ainsi une base matérielle pour la reproduction sociale. Inaliénables, ces biens sont également indivisibles: ils ne sont pas la propriété d'individus, mais de la famille dans son ensemble, qui peut les placer sur le marché afin de générer des revenus ou des intérêts, mais sans possibilité de les vendre ou de les hypothéquer.<sup>5</sup>

Loin de concerner uniquement les grandes familles bernoises, à l'image des von May et von Diesbach, les caisses de famille connaissent, entre le XVIII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, une véritable expansion en Suisse. Nous ignorons si des structures similaires existent durant la même époque à l'étranger – l'historiographie n'en parle pas. En Suisse, en tout cas, le regard des contemporain·e·s sur leur utilité sociale n'est pas unanime. Le *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Fribourg* de 1832 affirme que «les caisses de famille ainsi que les substitutions ou fidéicomis et autres institutions de la même nature [...] ne sont [pas] utiles à la société»,<sup>6</sup> tandis que la Société neuchâteloise d'utilité publique les inclut, en 1881, parmi les organes consacrés à la «bienfaisance» et à la «prévoyance» de Neuchâtel.<sup>7</sup> Comment fonctionnaient-elles concrètement?

Quelle était l'articulation entre la défense des intérêts familiaux et la promotion d'œuvres bienfaites au service de la communauté?

Pour répondre à ces questions, nous nous penchons sur le cas de la Caisse de Famille de Pury à Neuchâtel,<sup>8</sup> fondée en 1770. Nous avons eu accès à ses registres jusqu'en 1920: il s'agit, en particulier, de deux registres manuscrits intitulés *Livre contenant les Règlements de Délibérations pris dans les assemblées de la Famille de Pury*, le premier daté de 1770–1850 et le second de 1850–1920.<sup>9</sup> Un défrichage de ce matériel inédit, riche d'indications chiffrées, a déjà été accompli et exposé dans un premier article d'approche quantitative et statistique.<sup>10</sup> La présente contribution vise donc à entrer dans le vif du sujet pour interroger les enjeux de cette réalité historique méconnue, une réalité qui par ailleurs perdure au sein des familles patriciennes.<sup>11</sup> Pour ce faire, trois parties composent l'ossature de l'article. La première concerne la manière dont la Caisse de Famille de Pury crée et entretient son capital collectif durant ses premiers 150 ans. On y observe les stratégies financières et l'extraversion de cette économie familiale qui, pour se renforcer au niveau local, n'hésite pas à investir ses capitaux à l'étranger – comme le font d'autres familles patriciennes.<sup>12</sup> La deuxième partie analyse, quant à elle, l'utilisation des bénéfices que cette Caisse dégage: comment sont-ils répartis à l'interne et quels programmes sont mis sur pied, le tout au nom de l'éducation des jeunes de Pury? La troisième partie, enfin, décrit la politique philanthropique mise en place par cette institution en dehors du cercle familial, qui lui vaut de se considérer et d'être considérée comme une sorte de société d'utilité publique. L'accent sera mis sur l'utilisation de cette politique pour valoriser le nom de la famille à Neuchâtel.<sup>13</sup> La thèse soutenue ici est que cette institution collective, loin de remplacer l'action individuelle, offre un cadre d'idéation et d'implémentation des stratégies reproductives familiales, assurant un accroissement du capital de la famille non seulement du point de vue économique, mais aussi éducatif et symbolique.<sup>14</sup>

### **Les finances de la Caisse de Famille de Pury: viser l'étranger pour se renforcer localement**

Sans vouloir retracer ici l'histoire politique de Neuchâtel, limitons-nous à signaler que, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux premières décennies du XIX<sup>e</sup>, le Gouvernement neuchâtelois est dominé par quelques dizaines de grandes familles issues de la noblesse locale.<sup>15</sup> Ces grandes familles, ancrées dans le territoire depuis le Moyen Âge et souvent reliées entre elles par voie matrimoniale, comprennent les Pury.<sup>16</sup> Ces derniers sont partie intégrante de l'oligarchie patricienne neuchâteloise à côté des Chambrier, des Ostervald ou encore des Chail-

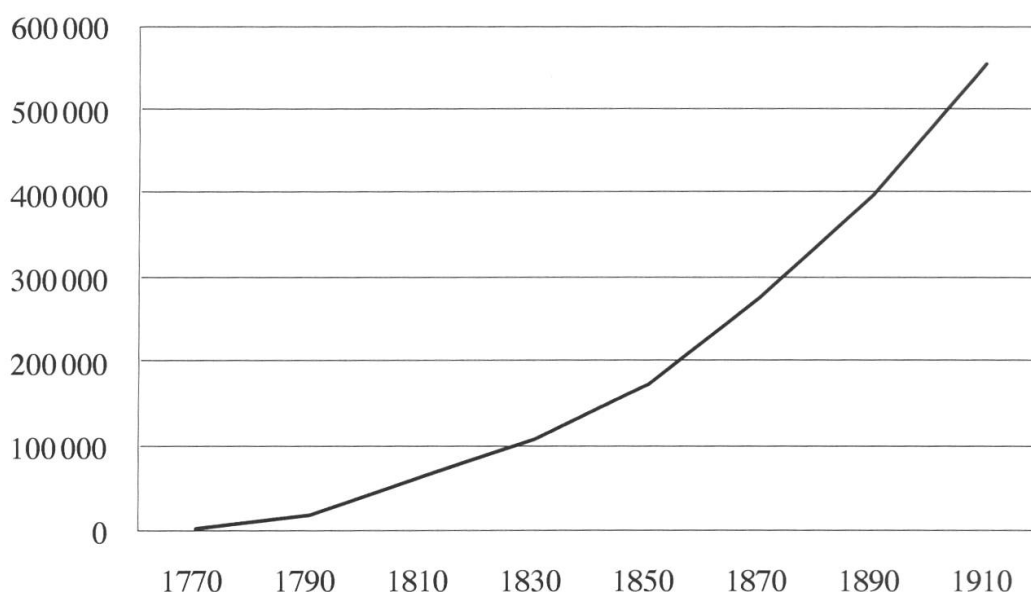
let et présentent les mêmes caractéristiques distinctives du patriciat du reste du pays – par exemple la fortune constituée (aussi) via le service étranger.<sup>17</sup>

Cela dit, voyons à présent la Caisse de Famille de Pury. Celle-ci est officiellement fondée en 1770, sur l'initiative du conseiller d'État neuchâtelois David de Pury (1733–1820). Cependant, une proto-institution du genre, créée grâce à un legs du diplomate Samuel de Pury (1675–1752), existe depuis 1752.<sup>18</sup> Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, une fusion permet de réunir le capital de ces deux institutions familiales, qui atteint dès lors la somme de 45 000 livres neuchâteloises. À titre de comparaison, une personne doit disposer de 150–200 livres par année pour survivre à Neuchâtel.<sup>19</sup> D'où viennent les 45 000 livres mentionnées? Chaque année, depuis sa fondation, les hommes de la famille de Pury versent une cotisation à la Caisse. Pour la première année, par exemple, ces cotisations s'élèvent à 536 livres. Les sommes collectées annuellement sont ensuite placées sur le marché du crédit, avec un intérêt annuel moyen de 4%. Physiquement, aucune liquidité ne reste en caisse: tout est constamment placé et replacé sur le marché. En 1798, le capital de la Caisse atteint un seuil où les cotisations peuvent être interrompues. Ces versements deviennent en effet superflus par rapport à l'accroissement du capital, qui s'auto-alimente désormais grâce aux seuls intérêts des prêts accordés à Neuchâtel.

Durant cette première phase d'existence et d'activité de la Caisse de Famille, deux facteurs permettent de constater son intégration dans des circuits globaux. En premier lieu, sur les 17 membres payants, plusieurs émigrants actifs dans le monde colonial ont contribué à la cause, à l'instar de l'entrepreneur impliqué dans la traite transatlantique David de Pury (1709–1786) au Portugal et du fonctionnaire de l'empire hollandais Jean Henry de Pury (1732–1812) en Syrie.<sup>20</sup> Secondement, les placements de la Caisse sur le marché du crédit neuchâtelois tournent autour d'acteurs largement impliqués dans le commerce international, notamment textile: les noms de Borel, Bovet, Deluze, DuPasquier, Montmollin, Roulet et Vaucher reviennent toujours en tant qu'emprunteurs, et cela jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>21</sup> Cette alliance dans les affaires est souvent accompagnée de relations de parenté issues de stratégies matrimoniales – une dynamique qui, depuis l'Ancien Régime, vise à préserver les privilèges de ces familles au sein de la société.<sup>22</sup>

Si la Caisse fait circuler son propre argent à Neuchâtel pendant des décennies, un tournant s'opère à la suite de la révolution républicaine de 1848.<sup>23</sup> Devant le renversement du Gouvernement monarchique prussien à Neuchâtel, la famille de Pury, «profondément attaché[e] à l'ordre établi»,<sup>24</sup> commence à rentabiliser le capital de sa Caisse en dehors du territoire neuchâtelois. Des titres publics et privés sont dès lors achetés en Prusse (Allemagne dès 1871), en France et en Hollande, mais aussi dans le reste de la Suisse, réduisant considérablement la part des opé-

Graphique 1: *Augmentation du capital de la Caisse de Famille de Pury, par tranche de 20 ans (1770–1910, monnaie courante)*



Le passage en 1850 de la livre neuchâteloise au franc suisse se fait au taux de change de 1,3.

Source: AEN, FdP, 1 ter 2–3.

rations à Neuchâtel.<sup>25</sup> Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la géographie des investissements touche également l’outre-mer, dans des secteurs lucratifs tels que le tabac du Japon et de l’Argentine ou les chemins de fer aux États-Unis et en Égypte.<sup>26</sup> En outre, face à l’introduction du fisc dans la néorépublique neuchâteloise de 1848, la Caisse de Famille décide de dévaluer fortement ses avoirs avant de remplir sa première déclaration d’impôts.<sup>27</sup> En 1848, 114 830 livres de Neuchâtel sont déclarées, soit environ 30 000 de moins que le montant comptabilisé l’année précédente.<sup>28</sup> C’est sur la base de ce montant que la Caisse de Famille sera dès lors imposée pendant vingt ans, avant qu’un changement de la loi fiscale l’oblige à déclarer une nouvelle fois ses avoirs.<sup>29</sup> Entre-temps, son capital est passé de 173 200 francs en 1850 (année de l’unification monétaire du pays, 1,3 franc suisse valant à cette époque 1 livre neuchâteloise) à 264 771 francs en 1868, soit environ 50% de plus: mais la fortune déclarée reste celle de 1848.<sup>30</sup>

L’ensemble des stratégies financières qu’elle développe permet à la Caisse de Famille de Pury d’agrandir sans cesse et de façon exponentielle son capital collectif (graphique 1), atteignant en 1919 un montant de 658 566 francs (somme équivalente à 10 millions d’aujourd’hui).<sup>31</sup> En revanche, aucune démarche spécifique

n'est accomplie pour concilier les intérêts particuliers de la famille avec le développement de Neuchâtel: surtout après 1848, on assiste à une maigre présence de la Caisse sur sol neuchâtelois tant au niveau des placements qu'en matière de recettes fiscales.

### Répartition des bénéfiques et création de bourses d'études au service de l'éducation familiale

Lorsque, vers la fin des années 1820, le capital de la Caisse de Famille de Pury dépasse le seuil des 100 000 livres neuchâteloises, l'assemblée familiale discute la possibilité d'employer une part des futurs revenus annuels pour financer des programmes internes. Deux initiatives sont alors mises sur pied. La première consiste à verser à tous les pères de famille portant le nom de Pury une sorte de dividende pour qu'ils puissent «donner à leurs enfants une éducation libérale». <sup>32</sup> Cette mesure, qui finit par être appelée «répartition», est introduite dès 1830 suivant un tournus (100 louis d'or, c'est-à-dire 1680 livres neuchâteloises, par personne) et, à partir de 1851, rémunère «autant de pères de famille que le permettra le solde à distribuer» (1000 francs par personne). <sup>33</sup> Une réforme des répartitions est débattue à l'interne en 1886. Des doutes sont émis quant à l'emploi prétendument éducatif des montants alloués. Ainsi, David François de Pury (1849–1929) affirme: «Le fait que le père de famille touche déjà la répartition lors même que son premier enfant n'a que deux ans [confirme] que cette somme ne lui est pas destinée en vue de l'éducation spéciale de cet enfant, mais pour qu'il en fasse l'usage général qui lui convient.» <sup>34</sup> D'où une demande d'élargir le spectre des personnes éligibles à la répartition, incluant les hommes de la jeune génération et si possible les femmes – celles-ci ayant à leur charge, bien souvent, le soin des membres de la famille qui, tous âges confondus, nécessitent une assistance. Ce n'est que l'année suivante que la réforme se concrétise au sein de la Caisse, accordant à tout le monde un revenu différencié: en haut de l'échelle, les «pères de famille» avec 1000 francs et, tout en bas, les «dames et demoiselles» avec 125 francs. <sup>35</sup> Ce qui correspond respectivement à 51 600 et 6450 francs d'aujourd'hui. <sup>36</sup>

La seconde initiative consiste à financer des études supérieures en dehors du territoire neuchâtelois. Appelée *stipendium*, cette bourse annuelle et renouvelable sert surtout à voyager – le séjour loin de la maison est une condition obligatoire pour en bénéficier. <sup>37</sup> Avec ce programme, la Caisse de Famille de Pury semble reprendre à son compte la tradition aristocratique du Grand Tour, tout en l'adaptant aux circonstances du XIX<sup>e</sup> siècle, qui voit l'émergence d'un Tour plus simple et moins formalisé. <sup>38</sup> Le voyage sert à encourager l'apprentissage des langues, la

connaissance du monde, tout en s'initiant, dans ce cas, au métier auquel on s'est destiné et en développant un réseau de relations personnelles à l'échelle internationale.

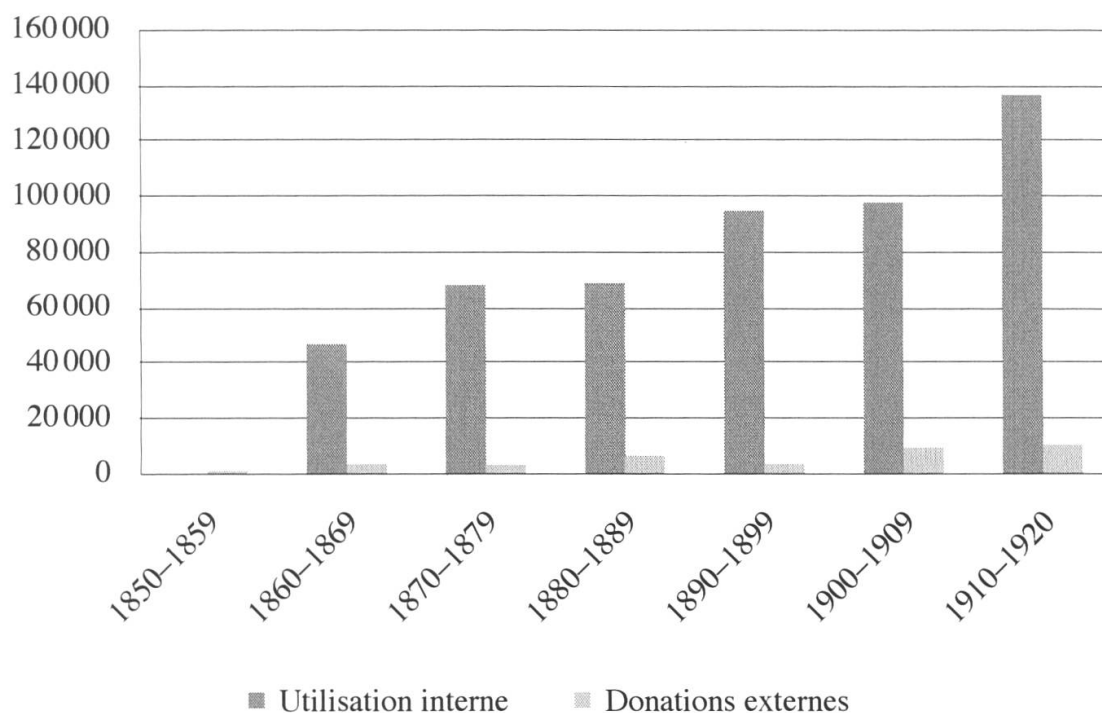
Nous avons pu recenser – malgré la disparition des registres spécifiques<sup>39</sup> – 32 descendants de Pury ayant bénéficié de ces bourses entre 1837 et 1917, pour lesquels les études commerciales et juridiques en Europe semblent prioritaires.<sup>40</sup> Les séjours des boursiers à l'étranger s'étalent parfois au-delà de la durée de la bourse, ceux-ci pratiquant avec succès le métier étudié. Frédéric Guillaume de Pury (1831–1890)<sup>41</sup> émigre en Australie où il devient un grand entrepreneur viticole après avoir étudié, dès 1851, l'agronomie en Angleterre. James Ferdinand de Pury (1823–1902)<sup>42</sup> suit une formation commerciale à partir de 1843, avant de s'établir au Brésil où il bâtit sa fortune dans les plantations de tabac créées par son oncle, l'esclavagiste Auguste-Frédéric de Meuron (1789–1852). La carrière du peintre Edmond Charles de Pury (1845–1911)<sup>43</sup> démarre avec un apprentissage à Paris dès 1864 et celle du diplomate Arthur Eduard de Pury (1876–1947)<sup>44</sup> commence par des études en droit à Heidelberg dès 1895. Tout le monde arrive donc à capitaliser, dans la vie, le soutien reçu par la Caisse de Famille durant la formation. Les retombées positives de ces trajectoires ne manquent pas, dans l'immédiat, en termes de réputation familiale: des donations testamentaires comme celle de James Ferdinand de Pury, qui, après son retour en Suisse pour y finir sa vie, lègue son château à la Ville de Neuchâtel, laquelle en fait le siège du Musée d'ethnographie dès 1904, contribuent à légitimer la place centrale de la famille dans la mémoire historique neuchâteloise.<sup>45</sup>

### **Donations externes pour s'autovaloriser: l'image familiale projetée dans la société neuchâteloise**

À propos d'histoire et de mémoire, la Caisse de Famille de Pury ne manque pas d'investir pour valoriser son rôle dans le développement culturel de Neuchâtel. Cela s'inscrit dans une stratégie générale de défense ou de promotion de ses propres intérêts qui, dans ce cas, touchent aux aspects symboliques. Ce type d'investissement s'insère dans la politique de bienfaisance que la Caisse met sur pied dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la philanthropie étant un canal d'expression politique exploité par de nombreuses familles conservatrices neuchâteloises à la suite de leur marginalisation dans les pouvoirs publics républicains.<sup>46</sup>

Selon les délibérations de 1851, les donations philanthropiques de la Caisse de Famille doivent revêtir une importance majeure.<sup>47</sup> Un tel discours ne semble toutefois pas se confirmer par les chiffres: l'argent distribué à l'intérieur du cercle familial, entre répartitions et bourses d'études, est, sur l'ensemble de la période

Graphique 2: *Bénéfices de la Caisse de Famille de Pury employés à l'intérieur et à l'extérieur du cercle familial, par décennie (1850–1920, monnaie courante)*



Source: AEN, FdP, 1 ter 3.

considérée, quinze fois supérieur à celui destiné aux «œuvre[s] pie[s]»<sup>48</sup> en terres neuchâtelaises (graphique 2). Personne, cependant, n'ignore «l'intérêt bien entendu qu'il peut y avoir pour nous» de présenter la Caisse comme une sorte de société «de prévoyance et d'assistance mutuelle», selon ce qui est réitéré en 1888.<sup>49</sup> Raison pour laquelle, trois ans auparavant, il a été «convenu que [dorénavant] tous les dons charitables de la famille [seront] remis au nom de la Caisse de Famille de Pury».<sup>50</sup> Cela n'a pas toujours été le cas.

Autrefois, l'anonymat était de mise. En 1844, répondant à un appel public, la Caisse décide de soutenir les coûts liés à «l'érection d'un monument public à la mémoire de David de Pury» – la célèbre statue du baron de Lisbonne<sup>51</sup> – avec «1000 francs de France» tout en spécifiant que «cette souscription sera jointe aux souscriptions particulières de chaque membre de la famille, et ces souscriptions réunies seront remises de la part d'une famille anonyme» (souligné dans le texte).<sup>52</sup> Le même procédé n'est toutefois pas suivi en 1874 ou en 1887, lorsqu'il s'agit de cofinancer les statues du réformateur Guillaume Farel (1489–1565) à Neuchâtel et de l'horloger Daniel Jeanrichard (1665–1741) au Locle.<sup>53</sup> De la même manière, la Caisse de Famille de Pury participe avec 1500 francs,

en 1872, à l'acquisition du tableau *Le départ des pêcheurs de l'Adriatique* du peintre Léopold Robert (1794–1835) pour le compte du Musée de Peinture de Neuchâtel et spécifie que, «contrairement à l'usage suivi jusqu'à présent, cette souscription ne sera pas anonyme, mais sera inscrite sous le nom de famille».<sup>54</sup> La décision de garder ou non l'anonymat se corrèle, en somme, aux enjeux propres aux situations ponctuelles. Ces situations définissent également si et combien investir. Le naturaliste Otto Fuhrmann (1871–1945), par exemple, est subventionné à hauteur de 500 francs en 1910 pour voyager en Colombie en échange de «collections [colombiennes] destinées à nos musées», dont celui d'ethnographie aménagé dans la Villa de Pury.<sup>55</sup> Dans ce contexte, la plupart des donations – non seulement dans le milieu culturel, mais aussi dans l'aide sociale, la santé, l'éducation, la religion – sont destinées à des institutions ou des projets où l'on retrouve, de près ou de loin, des membres ou des intérêts appartenant à la famille.<sup>56</sup>

Le soin de l'image familiale est récurrent au sein du comité qui dirige la Caisse. En 1882, par exemple, une proposition est formulée pour que les «mémoires de Samuel de Pury» (le diplomate du XVIII<sup>e</sup> siècle mentionné en ouverture d'article) soient publiés: cela valoriserait le nom de famille dans l'histoire neuchâteloise, à condition de «ne pas laisser prendre l'initiative de cette publication à d'autres] personnes».<sup>57</sup> Huit voix s'opposent à cette initiative, contre une: certains passages des mémoires étant vus comme problématiques, l'opération est considérée comme risquée.<sup>58</sup> Un quart de siècle plus tard, en 1906, c'est la Société d'histoire de Neuchâtel qui s'y intéresse et la réaction de la Caisse de Famille est immédiate: c'est bien un «inconvenient qui pourra résulter pour nous de la publication des mémoires de Samuel de Pury par la Société d'histoire, si nous ne sommes pas admis à y intervenir pour faire retrancher certains passages [...]. MM. Jean et Paul de Pury sont chargés de s'approcher des membres du comité de la Société d'histoire [pour leur proposer] 1000 fr. comme contribution aux frais de l'ouvrage pour assurer un contrôle effectif de notre part.»<sup>59</sup>

Cela nous intéresse moins de savoir quels sont les passages critiques des sources en question que de souligner la vivacité de la réaction de la Caisse, laquelle écrit encore dans ses registres en 1907: «[L]es démarches auprès de M. le Professeur [Charles] Robert [1872–1918] qui s'occupe de la question n'ont pas encore abouti à un résultat positif. Nos archives possédant l'original des mémoires ainsi que la minute des lettres [...], nous pourrions peut-être obtenir quelques concessions en échange de la communication de ces documents.»<sup>60</sup> Assumer les coûts de publication ou offrir de nouveaux documents d'archives en échange d'une surveillance, voire d'une censure: de telles initiatives – et d'autres, allant jusqu'à l'interdiction de publier, dans le périodique *Musée neuchâtelois*, un acte familial de 1569 demandé par l'archiviste d'État Arthur Édouard Piaget (1865–1952), ar-

quant qu'il s'agit d'«une publication [...] injurieuse pour d'anciens membres de la famille»<sup>61</sup> – en disent long sur les enjeux mémoriels administrés par la Caisse de Famille de Pury.

## Conclusion

L'institution familiale que nous venons d'analyser n'est probablement pas unique en son genre. Elle appartenait – et continue d'appartenir – à une famille patricienne neuchâteloise qui a bâti sa fortune autant à Neuchâtel qu'à l'étranger et dont la reproduction sociale a été encadrée par cette sorte de compagnie capitaliste familiale fondée durant l'Ancien Régime, qui existe encore aujourd'hui. Les stratégies financières mises en œuvre pour agrandir le capital ont rapidement porté leurs fruits, avec des prêts ou des investissements sur le marché du crédit, d'abord au niveau local (avant la révolution républicaine de Neuchâtel en 1848) puis international (dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle). Sur cette base, les intérêts annuels ont pu être en partie capitalisés et en partie distribués au sein de la famille. Des bourses d'études incluant une mobilité obligatoire ont été conçues durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour favoriser l'insertion des jeunes hommes de Pury dans les réseaux économique-intellectuels internationaux. Ces hommes ont souvent évolué à l'étranger, tout en gardant des liens forts avec leur ville natale. La base effective et affective de la famille restait en effet Neuchâtel, où elle ancrerait ses racines et sa mémoire. À travers sa politique de donations bienfaitantes, la Caisse de Famille de Pury a aussi pu valoriser le rôle familial au sein de la société neuchâteloise et son histoire – mettant en lumière l'importance capitale qu'elle accordait à la dimension culturelle et mémorielle. Insistons également, en général, sur l'importance des montants en jeu: les 1500 francs que nous avons évoqués pour une donation artistique de 1872, par exemple, correspondent à 89500 francs de nos jours.<sup>62</sup>

Cette microhistoire sur la longue durée nous montre une série de continuités et d'adaptations pendant 150 ans de la part d'une famille patricienne de premier plan, qui a pu assurer une solide cohésion familiale à travers le temps et l'espace. Certes, dans le cadre de cette étude, un certain nombre de questions n'ont pas pu être abordées: par exemple, la place des femmes dans la structure du pouvoir familial – pensons par exemple à la division genrée et inégale de la répartition des bénéfices de la Caisse mentionnée plus haut. Ou encore la relation complémentaire entre la dimension globale-migratoire de la famille de Pury et sa dimension locale-patricienne. Cependant, et en général, s'il y a un domaine largement inexploré dans l'historiographie helvétique qui permettrait de mieux éclairer les questions relatives au patriciat et à ses persistances et changements dans une perspective de longue durée,

avec une focale sur le XIX<sup>e</sup> siècle marqué par l'érosion du pouvoir patricien, c'est bien celui des caisses de famille. Nous espérons donc que cette première étude pourra en stimuler d'autres, compte tenu également du cadre de recherche actuel qui voit une focalisation accrue sur la problématique de la richesse.<sup>63</sup>

## Zusammenfassung

### Das Familienkapital vermehren. Die Caisse de Famille de Pury in Neuchâtel (1770–1920)

Dieser Beitrag untersucht eine wenig bekannte Realität der sozialen Selbstreproduktion der grossen Patrizierfamilien in der Schweiz: die Familienkassen (*caisses de famille*). Als echte Finanzinstitutionen ermöglichten sie seit ihrer Gründung im Ancien Régime die Anhäufung und Vermehrung von kollektivem Kapital durch profitable Markttransaktionen. Die Zinserträge wurden in die Bildung und Ausbildung des familiären Nachwuchses investiert, insbesondere durch Auslandsaufenthalte. Sie waren auch in der lokalen Philanthropie tätig, oft in Verbindung mit bestimmten Interessen der Familie. Der konkrete Fall der Familienkasse der de Pury in Neuenburg wird hier anhand des Familienbuchhaltungsarchivs über einen Zeitraum von 150 Jahren, von 1770 bis 1920, untersucht. Gestützt auf eine sowohl quantitative als auch qualitative Analyse zeigt der Autor, dass die im Umgang mit dieser Kasse entwickelten finanziellen, erzieherischen und ehrenamtlichen Strategien eine kohärente Handlungspraxis darstellten, die darauf abzielte, das materielle und immaterielle Kapital der Familie de Pury im Laufe der Zeit zu vergrössern und zu erhalten.

(Übersetzung: Isabelle Schürch)

#### Notes

- 1 Contribution réalisée dans le cadre du projet FNS N° 192201 (2020–2023), Università della Svizzera italiana. Je remercie, pour leur aide et accompagnement, Jan Chiarelli, Luigi Lorenzetti, Georges de Montmolin, Anne et Albert de Pury, Salomon Rizzo. Cf. par exemple: Rudolf Braun, *Le déclin de l'Ancien Régime en Suisse. Un tableau de l'histoire économique et sociale du 18e siècle*, Lausanne 1988, en particulier 117–170; Urs Kälin, *Die Urner Magistratenfamilien. Herrschaft, ökonomische Lage und Lebensstil einer ländlichen Oberschicht, 1700–1850*, Zurich 1991; Lukas Künzler, «Stäts unserm Mutz getreu». *Vom alten Patriziat zur Bürgergemeinde. Kontinuitäten und Brüche einer Elitetransformation in Bern (1795–1852)*, Berne 2013. Pour un regard plus général, cf. Anne-Marie Dubler, «Cantons à régime patricien», in *Dictionnaire historique de la Suisse* 3, Hauterive 2004, 14–15; Daniel Schläppi, «Patriciat», in *Dictionnaire historique de la Suisse* 9, Hauterive 2010, 585–588.
- 2 Sur les profonds changements survenus en Europe entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIX<sup>e</sup>, cf. Eric J. Hobsbawm, *The Age of Revolution. Europe from 1789 to 1848*, Londres 1964.
- 3 Robert Jaccard, «Caisses de famille», *Revue historique vaudoise* 54/2 (1946), 92–98; Eugène Rochaz, «15 juillet 1940. Premier centenaire de la fondation Caisse d'études des jeunes Rochat. Une caisse de famille vaudoise», *Revue historique vaudoise* 49/1 (1941), 34–40; Alfred

- G. Roth, «Der Rotengrat im Eggiwyl. Die Alp der Familie Manuel», *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde* 26 (1964), 49–74.
- 4 Max Stettler, «Die bernischen Familienkisten», *Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde* 18/3–4 (1922), 267–294, ici 273–274.
  - 5 Jean-François Chauvard, Anna Bellavitis, Paola Lanaro, «De l'usage du fidéicomis à l'âge moderne. État des lieux», *Mélanges de l'école française de Rome* 124/2 (2012), 321–337; René Pahud de Mortanges, «Fidéicomis», in *Dictionnaire historique de la Suisse* 4, Hauterive 2005, 803–804.
  - 6 Franz Kuenlin (éd.), *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Fribourg* 2, Fribourg 1832, 184.
  - 7 Louis Guillaume, *Coup d'œil sur la vie sociale dans le canton de Neuchâtel*, Neuchâtel 1881, 185.
  - 8 Pour un historique commémoratif de cette institution, cf. Jacques de Pury, «Exposé de M. Jacques sur l'histoire de la Caisse de Famille de Pury», in *La Caisse de Famille de Pury. 1752–1952*, Neuchâtel 1952, 32–80.
  - 9 Je remercie la famille de Pury pour l'ouverture de ses archives. Les fonds consultés se trouvent aux Archives d'État de Neuchâtel (AEN), cote FdP, 1 ter 1–8. Les deux registres mentionnés sont classés 1 ter 2 et 1 ter 3.
  - 10 Fabio Rossinelli, «Un'istituzione finanziaria per la riproduzione sociale del Casato de Pury a Neuchâtel, fra emigrazione e beneficenza (1770–1920)», *Percorsi di Ricerca* 13 (2023), 81–98.
  - 11 Voir, par exemple, le service télévisé «Neuf générations de Rougemont à fond la caisse», *Canal Alpha*, 30.11.2015, [www.canalalpha.ch/play/le-journal/topic/6191/neuf-generations-de-rougemont-a-fond-la-caisse](http://www.canalalpha.ch/play/le-journal/topic/6191/neuf-generations-de-rougemont-a-fond-la-caisse) (29. 11. 2023).
  - 12 Stefan Altorfer-Ong, «Die Auslandsinvestitionen bernischer Patrizier», in André Holenstein et al. (éd.), *Berns goldene Zeit. Das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne 2008, 157.
  - 13 Alix Heiniger, Sonja Matter, Stéphanie Ginalschi, «Introduction», in Alix Heiniger, Sonja Matter, Stéphanie Ginalschi (éd.), *Die Schweiz und die Philanthropie. Reform, soziale Vulnerabilität und Macht (1850–1930)*, Bâle 2017, 21–33.
  - 14 Sur le capital éducatif et symbolique, cf. respectivement: Gary Becker, *Human Capital. A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, New York 1964; Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris 1994.
  - 15 Philippe Henry, *Histoire du canton de Neuchâtel*, vol. 2, Neuchâtel 2011, 53–55.
  - 16 Frédéric Inderwildi, «Pury», in *Dictionnaire historique de la Suisse* 10, Hauterive 2011, 153–154.
  - 17 Philippe Henry, «Patriciat neuchâtelois, traditions familiales et service étranger. Les Perregaux à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle», in Norbert Furrer et al. (éd.), *Gente ferocissima. Mercenariat et société en Suisse (XV<sup>e</sup>–XIX<sup>e</sup> siècle)*, Lausanne 1997, 135–148; Dave Lüthi, «Le patriciat et la noblesse: contours socio-historiques», *Cahier d'archéologie romande* 143 (2013), 147–150.
  - 18 AEN, FdP, 1 ter 6, registre manuscrit intitulé *Ce Livre concerne le Fonds de Famille institué par Monsieur Daniel Puri, le 1er May 1752*. Il s'agit du livre de comptes de l'institution créée via le legs de Samuel de Pury.
  - 19 Thierry Christ, *Des solidarités coutumières à la bienfaisance privée. L'État et les pauvres à Neuchâtel (1773–1830)*, Neuchâtel 2009, 49.
  - 20 AEN, FdP, 1 ter 2, 34–37, délibération du 16. 5. 1771.
  - 21 Rossinelli (voir note 10), 86.
  - 22 Ce genre de dynamique n'est pas une spécificité neuchâteloise. Pour se limiter à un seul autre exemple, cf. Olivier Perroux, *Tradition, vocation et progrès. Les élites bourgeoises de Genève (1814–1914)*, Genève 2006.
  - 23 Sur cet événement, ses origines et ses conséquences, cf. David Jucker, Jacques Ramseyer, Isabelle Augsburger-Bucheli, «L'évolution politique de 1815 à 1914», in Jean-Marc Barrelet (éd.), *Histoire du Pays de Neuchâtel*, vol. 3, Hauterive 1993, 19–63 (en particulier 31–51).

- 24 De Pury (voir note 8), 59.
- 25 Rossinelli (voir note 10), 89.
- 26 AEN, FdP, 1 ter 3, 169, 174, 183, notes du 7. 3. 1906, 4. 3. 1908, 7. 3. 1912.
- 27 AEN, FdP, 1 ter 2, 170–173, notes du 17. 8. 1848, 12. 3. 1849.
- 28 AEN, FdP, 1 ter 2, 162, 170, notes du 10. 3. 1847, 17. 8. 1848.
- 29 AEN, FdP, 1 ter 3, 22–23, 28, 33, 35, 38, 40, 42, 46, 48, 65, 70, notes du 30. 3. 1850, 10. 3. 1851, 10. 3. 1852, 8. 3. 1854, 15. 3. 1855, 12. 3. 1856, 11. 3. 1857, 10. 3. 1858, 14. 3. 1860, 13. 3. 1861, 9. 3. 1868, 3. 3. 1869. Sur la nouvelle loi fiscale neuchâteloise de 1868, cf. Apolline Anor, *L'imposition directe sur les fortunes et les ressources dans le canton de Neuchâtel (1848–1917)*, Lausanne 2018, 53–59.
- 30 AEN, FdP, 1 ter 3, 21, 67, notes du 13. 3. 1850, 11. 3. 1868.
- 31 AEN, FdP, 1 ter 3, 21, 196, notes du 12. 3. 1919. Pour la conversion en valeur actuelle, effectuée sur la base de l'indice historique des salaires en Suisse, cf. *The Swiss Historical Monetary Value Converter*, <http://swisstoval.ch> (13. 2. 2024). Soulignons en tout cas que ce genre de comparaison a un but purement illustratif et ne problématise pas le contexte économique ou encore philanthropique qui a forcément changé au fil du temps.
- 32 AEN, FdP, 1 ter 2, 124, notes du 10. 3. 1830.
- 33 AEN, FdP, 1 ter 3, 5, Règlement pour l'emploi des revenus du fonds de la famille, art. 10, 12. 3. 1851.
- 34 AEN, FdP, 1 ter 3, 120, notes du 10. 3. 1886.
- 35 AEN, FdP, 1 ter 3, 127, notes du 9. 3. 1887.
- 36 Pour le calcul de conversion, voir note 32.
- 37 AEN, FdP, 1 ter 2, 133–135, notes du 18. 3. 1834.
- 38 Guglielmo Scaramellini, «L'interesse per le Alpi quali meta di viaggio e di proto-turismo», in Fausto Piola Caselli (éd.), *Regioni alpine e sviluppo economico. Dualismi e processi d'integrazione (Sec. XVIII–XX)*, Milan 2003, 367–394, ici 375–378.
- 39 AEN, FdP, 1 ter 5, *Stipendiums accordés par la Famille de Pury*, documentation disparue.
- 40 Pour la liste détaillée, cf. Rossinelli (voir note 10), 92.
- 41 G. G. de Pury, «Frédéric Guillaume de Pury», in *Australian Dictionary of Biography* 4, Melbourne 1972, 56–57.
- 42 Sylvie Doriot Galofaro, «Un Neuchâtelois fait carrière au Brésil», *Passé simple* 52 (2020), 22–24.
- 43 William Ritter, *Edmond de Pury. Essai biographique et critique*, Genève 1913.
- 44 Sarah Brian Scherer, «Pury, Arthur-Edouard de», in *Dictionnaire historique de la Suisse* 10, Hauterive 2011, 154.
- 45 Nadia Maillard, «Un château et un parc en héritage. La propriété James de Pury à Saint-Nicolas», in Jacques Hainard, Marc-Olivier Gonseth, Roland Kaehr (éd.), *Cent ans d'ethnographie sur la colline de Saint-Nicolas. 1904–2004*, Neuchâtel 2005, 47–61.
- 46 Fabio Rossinelli, «Migrazioni, imprenditorialità e strategie d'investimento nelle montagne giurassiane del XIX secolo. Due traiettorie divergenti», *GeoStorie* 31/2 (2023), 105–125, ici 113–114.
- 47 AEN, FdP, 1 ter 3, 25, notes du 12. 3. 1851.
- 48 Ibid.
- 49 AEN, FdP, 1 ter 3, 130, notes du 14. 3. 1888.
- 50 AEN, FdP, 1 ter 3, 117, notes du 11. 3. 1885.
- 51 Audrey Dell'Acqua, Xavier Baume, *Déboulonner David de Pury. Une analyse des revendications et des résistances autour du retrait d'un monument sur la Place Pury*, Neuchâtel 2021.
- 52 AEN, FdP, 1 ter 2, 158, notes du 13. 3. 1844.
- 53 AEN, FdP, 1 ter 3, 84, 128, notes du 18. 3. 1874, 9. 5. 1887.
- 54 AEN, FdP, 1 ter 3, 78, notes du 13. 3. 1872.
- 55 AEN, FdP, 1 ter 3, 178, notes du 3. 3. 1910.
- 56 Rossinelli (voir note 11), 96–97.

- 57 AEN, FdP, 1 ter 3, 112, notes du 8. 3. 1882.  
58 AEN, FdP, 1 ter 3, 113, notes du 14. 3. 1883.  
59 AEN, FdP, 1 ter 3, 169, notes du 7. 3. 1906.  
60 AEN, FdP, 1 ter 3, 172, notes du 6. 3. 1907.  
61 AEN, FdP, 1 ter 3, 189, notes du 10. 3. 1915.  
62 Pour le calcul de conversion, voir note 32.  
63 Cf. par exemple Karine Crousaz, Pierre Eichenberger, Anja Rathmann-Lutz (éd.), *Richesse. Reflets des 5<sup>es</sup> Journées suisses d'histoire* (traverse 28/1), Zurich 2021, <https://revue-traverse.ch/fr/ausgabe/2021-1> (11. 11. 2024).